

REFERENCE

Protection des Hommes au travail

A la une Prévention des risques chimiques : des novations utiles !

P. 4

Zoom sur

Scott Safety
Centurion Safety
Products

P. 6

Affaires publiques

Les dernières
infos sur la
réglementation

P. 10

Infos SYNAMAP

Les actualités du
syndicat

P. 11

En bref

Les infos du marché de
la prévention et de la
protection

P. 15



4 | A la une Prévention des risques chimiques : des novations utiles !



6 | Zoom sur Scott Safety, fabricant d'équipements de protection



8 | Zoom sur Centurion Safety Products, fabricant d'équipements de protection



10 | Affaires publiques

Loi Rebsamen : ce qui va changer !

Du nouveau concernant les tenues des sapeurs-pompiers

11 | Infos SYNAMAP

Mise à disposition d'EPI d'occasion de catégorie III

Le point réglementaire

Formation technique EPI : les prochaines sessions de 2015

12 | Produits et solutions



15 | En bref

Seirich : Un logiciel gratuit pour prévenir les risques chimiques

Syndrome des vibrations : la main et le bras en danger

Le rapport d'activité de l'INRS 2015 est disponible !

Edito

Depuis la mise en place du Conseil de Simplification, tout le monde en convient, l'inflation normative est devenue un fardeau tant pour les acteurs publics (communes ou Conseils régionaux) que pour les acteurs privés.

Les entreprises œuvrant dans le champ de la santé et de la sécurité au travail n'échappent malheureusement pas à cette triste règle.

Révision quasi systématique des normes tous les 5 ans, alors même que l'immense majorité d'entre elles ne posent aucun problème en terme de sécurité, complexification byzantine des dispositifs retenus, multiplication des tests, tout conspire à plomber les prix de revient des industriels et, surtout, à plonger l'utilisateur final dans une incompréhension bien légitime.

C'est la raison pour laquelle le SYNAMAP a toujours milité pour une révision rationnelle des normes, ces dernières ne devant faire l'objet d'une révision, justifiée dans un exposé des motifs, qu'en cas de problèmes de sécurité objectivement constatés ou de progrès significatif dans l'état de la technique.

Las ! Aujourd'hui, cette proposition, mollement soutenue par les pouvoirs publics, et froidement ignorée par les professionnels de la norme, ne semble guère être en mesure de prospérer.

C'est pourquoi, le SYNAMAP a convaincu l'European Safety Federation (qu'il préside) de mettre en place une pétition électronique que vous pourrez consulter et signer sur le site <http://www.eu-esf.org/petition>.

Si vous êtes de ceux qui estiment qu'il convient de mettre un terme à l'inflation normative, rejoignez-nous, et signez cette pétition !

Bonne rentrée !

Bernard Cuny
Président du SYNAMAP

Prévention des risques chimiques : des novations utiles !



Les risques chimiques, qui concernent une multitude d'activités, restent souvent peu connus alors même que les dangers auxquels ils exposent les salariés demeurent particulièrement graves. C'est la raison pour laquelle, en 2015, deux nouveautés ont appelé l'attention des professionnels impliqués dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

La première de ces nouveautés a sa source dans le règlement Européen « Classification, Labelling, Packaging » (CLP) qui est devenu, depuis le 1^{er} juin 2015, le seul système fixant les règles de classification, d'étiquetage, et d'emballage des produits chimiques. Son but ? Responsabiliser les fabricants, importateurs, distributeurs de substances ou de mélanges chimiques et garantir que l'étiquette de danger figurant sur l'emballage du produit constitue véritablement un premier niveau d'information pertinent pour l'utilisateur final.

La seconde, développée par l'INRS et ses partenaires, est destinée à aider les entreprises dans l'évaluation de leurs risques, et a pris la forme d'une application informatique dénommée « Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel » (www.seirich.fr)*.

Cette actualité, particulièrement riche, nous donne donc l'occasion de rappeler à travers quelques exemples simples et concrets, la nature du risque chimique, son ampleur, parfois sous-estimée, et la meilleure façon de l'identifier et de l'évaluer.

Le risque chimique

Ce risque est présent partout, tant dans la sphère professionnelle que domestique, et ses formes sont extrêmement variées : substances pures, mélanges (colles, vernis, diluants, résines, etc.),

mais aussi fumées de soudage, poussières de bois ou gaz d'échappement.

En 2010, l'enquête « SUMER » conduite par la DARES et la DGT, a démontré que le risque chimique n'était pas circonscrit à l'industrie chimique stricto sensu. De fait, selon « SUMER », les secteurs les plus fortement exposés seraient ceux de la construction (61% des salariés exposés), de la fonction publique hospitalière (55%), de l'industrie (45%) et de l'agriculture (43%).

Enfin, le risque chimique, non content d'être protéiforme et généralisé, est particulièrement dangereux, notamment sur le long terme. On pense naturellement ici aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Un risque souvent sous-estimé

Une enquête initiée, en 2012 par l'INRS, auprès d'un échantillon de plus de 600 entreprises de moins de 20 salariés a établi que 36% des entreprises sondées estimaient qu'elles utilisaient des produits chimiques dans le cadre de leurs activités alors même que 89% d'entre elles avaient recours à ce type de produits.

Plus grave, plus de la moitié des entreprises en question ont estimé que les produits dont elles se servaient n'étaient pas dangereux. Au regard de ce qui précède, on comprend qu'il est impératif de rappeler à ces entreprises qu'elles ont la responsabilité d'identifier les dangers qu'elles encourent et le devoir de prévenir les risques chimiques conformément aux principes généraux de prévention, tels qu'ils résultent des dispositions de l'article L 4121-2 du Code du Travail.

*+ d'infos sur le logiciel Seirich page 15

Identifier les dangers

Identifier les dangers liés au risque chimique n'est pas une chose aisée pour les TPE et les petites PME. Il existe cependant deux sources d'informations qu'il est indispensable de connaître: l'étiquetage sur le conditionnement et la fiche de données de sécurité, tous deux devant être conformes, depuis juin 2015, aux exigences du règlement CLP précité.

L'étiquette : les informations figurant sur l'étiquette d'un produit chimique regroupent de la façon la plus simple possible les principales recommandations liées au produit et à son utilisation. Ces étiquettes sont naturellement obligatoires pour les produits dangereux et doivent figurer sur l'emballage d'origine ainsi que sur chacun des emballages successifs en cas de fractionnement de lot initial.

La fiche de données de sécurité (FDS) : la fiche de données de sécurité, qui est une exigence du Règlement « REACH », est un document que les fournisseurs de produits chimiques doivent remettre aux utilisateurs professionnels. La FDS, rédigée en français, contient les renseignements nécessaires à une utilisation parfaitement sûre des produits concernés. Comprenant 16 rubriques, elle permet notamment d'identifier les dangers, la dangerosité des substances en cas de mélanges, les utilisations recommandées, les moyens de prévention à mettre en œuvre, l'existence d'une valeur limite d'exposition (la VLEP), mais aussi des informations réglementaires relatives au transport et/ou à l'étiquetage.

Cette FDS est donc un document essentiel à une mise en œuvre efficace de l'évaluation des risques chimiques en entreprise.



Évaluer les risques

L'évaluation des risques, base des principes généraux de prévention et préalable à l'élaboration d'un plan d'actions de prévention, reste assez dans le domaine des produits chimiques. A cet égard, on peut renvoyer le lecteur au site www.seirich.fr sur lequel l'entreprise trouvera toutes les informations nécessaires relatives à l'évaluation de ses risques aussi bien qu'à ses obligations réglementaires.

Pour aller plus loin : consulter le dossier complet élaboré par l'INRS sur le site internet www.hst.fr.

Rappel Les principes généraux définis par le Code du travail (article L. 4121-2)

- éviter les risques;
- évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- combattre les risques à la source ;
- adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production ;
- tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail ;
- assurer la formation et l'information des travailleurs.



Scott Safety,

fabricant d'équipements de protection respiratoire, de la tête et du visage



Scott Safety est un des leaders mondiaux dans la conception, la fabrication et la vente d'équipements de protection respiratoire. Son portefeuille de produits est large, puisqu'il comprend également des équipements de protection individuelle, des détecteurs de gaz fixe et portable et des équipements annexes pour le combat contre le feu, telles que les caméras thermiques.

Fondée en 1932, Scott, qui fait partie du groupe Tyco International, est aujourd'hui une enseigne reconnue pour son savoir-faire et sa technologie.

Cette entreprise accorde une importance capitale à l'innovation, basée sur la satisfaction clients. Un duo gagnant qui permet à Scott de proposer des produits sûrs et confortables !

L'innovation produit pour la satisfaction client

Scott Safety travaille quotidiennement dans la recherche de solutions innovantes pour satisfaire au mieux l'utilisateur final et devenir ainsi un innovateur reconnu dans le domaine de la protection individuelle.

"Scott Safety a mis en place une stratégie de segmentation des marchés et développe des produits adaptés à ses marchés prioritaires, tels que l'industrie, l'amiante et la pétrochimie. Nos produits sont développés en fonction des contraintes spécifiques que les utilisateurs rencontrent dans leurs activités quotidiennes" explique Hélène Matheron, Responsable Régional France et Europe du Sud de Scott Safety. Scott Safety a ainsi conçu des protections, telles que la dernière gamme de protection contre les chocs - les casquettes coquées HC23 - en prenant en compte les besoins, les contraintes et les applications des utilisateurs dans les industries les plus utilisatrices de ces produits. Le résultat ?

"La gamme HC23 répond à 99 % aux besoins de nos clients" indique Hélène Matheron.

Un autre exemple de l'innovation de Scott Safety est le PROFLOW 3 EX, produit qui vient compléter sa gamme de filtration d'air à ventilation assistée. De conception unique, le PROFLOW 3 EX est la seule unité de protection respiratoire à ventilation assistée sur le marché, certifié avec des cartouches de type AXP3, fortement utilisées par la pétrochimie. De plus, certifié ATEX, le Proflow 3 EX convient à une utilisation dans des atmosphères explosives et donc très demandé dans l'industrie du pétrole et du gaz.

La protection des travailleurs, une vocation !

Comme l'affirme Andrew Chrostowski, Président de Scott Safety, "au sein de Tyco, Scott a pour objectif de progresser chaque jour dans la sécurité et la protection, en trouvant des solutions intelligentes pour améliorer la protection des personnes et des biens". Mais plus qu'un objectif, c'est une réalité ! En effet, Scott Safety applique cette constante recherche de l'amélioration de la sécurité au sein même de sa structure, pour protéger efficacement ses employés

et son environnement. C'est ainsi que l'an dernier, le site de production de Skelmersdale, dans le Nord-Ouest de l'Angleterre, a atteint le million d'heures sans un accident avec 100% de ses déchets ont été détournés des sites d'enfouissement. Ce site certifié ISO 9001 et ISO 14001 a été récompensé par la norme "Carbon Trust"

et le "British Safety Council Award 2014." "Au sein de l'usine, un système interne de protection des travailleurs a été instauré, où chaque employé est encouragé à exprimer ses suggestions et recommandations pour améliorer la protection de chacun " explique Paul Shaw, Directeur Marketing pour l'Europe. Lequel ajoute que "c'est cette culture qui nous pousse à placer l'utilisateur final au centre de nos procédés et de nos développements pour s'assurer que chaque opérateur travaille dans les conditions de travail les plus sûres possibles." Une culture bien ancrée ...

"Nous nous concentrons sur votre confort pour que vous puissiez vous concentrer sur votre travail."

Campagne Scott Safety, produit ARI ACSI

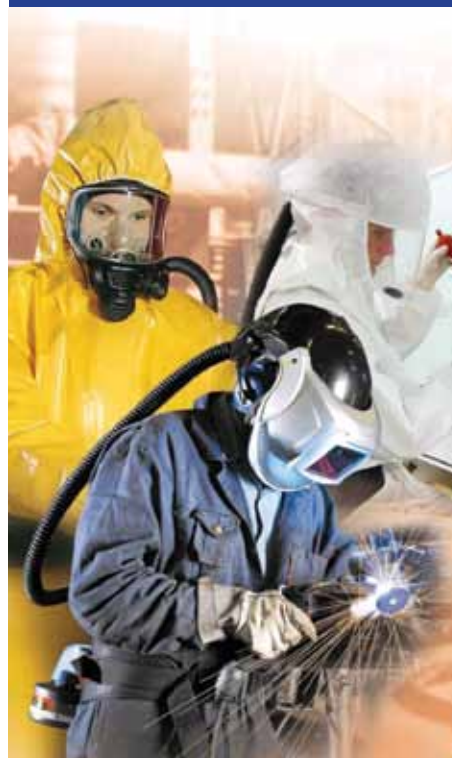
En bref

Une société fondée en 1932.

Scott Safety emploie **plus de 1 100 personnes** dans le monde.

Scott Safety fait partie du Groupe **Tyco International**.

Depuis 2001, Scott Safety France a mis en place **un réseau de distributeurs agréés**.



SCOTT SAFETY

Pimbo Road - West Pimbo,
Skelmersdale,
Lancashire WN8 9RA. UK
Tél. : 06 08 71 76 60
Email : hmatheron@tycoint.com
Internet : www.scottsafety.com/emea

Récentes acquisitions

Déjà présent dans de nombreux marchés, Scott Safety vient récemment d'acquérir deux sociétés dont les produits et la technologie complètent parfaitement l'offre globale de Scott. Tout d'abord, ISG, leader mondial dans la conception de caméras à imagerie thermique, est venu compléter les capacités dans la protection des sapeurs-pompiers.



Ensuite pour renforcer sa position dans le secteur de la détection du gaz et du feu, Scott vient d'acquérir Industrial Safety Technologies (IST), qui regroupe 4 marques de renommées mondiales, Oldham, Detcon, Simtronics et GMI. Avec l'ajout du groupe IST, Scott Safety est à présent capable de proposer à ses clients une gamme de produits de détection du gaz et du feu bien plus vaste, incluant certaines des technologies les plus avancées du marché.



NEUTRON, lunette-masque de sécurité

La lunette-masque NEUTRON de Scott Safety est une lunette de **qualité supérieure, légère, moderne, à usage général, offrant un champ de vision panoramique et une excellente compatibilité avec d'autres formes d'EPI** comme les demi-masques et, grâce à sa sangle pivotante, en particulier les casques à empattement.

La lunette-masque Neutron offre un choix de matériau de verre, **une monture confortable en PVC, un système de ventilation indirecte et une glissière pour le liquide excédentaire permettant une meilleure protection contre les projections.** Elle dispose également d'une sangle élastique de grande qualité et est conditionnée de façon pratique dans un sac de rangement refermable du commerce.

• Applications

La lunette-masque Neutron convient à diverses applications industrielles. Ses options de verre en polycarbonate (PC) de qualité supérieure, transparent ou teinté, et en acétate (CA) offrent une protection contre les risques incluant les projections de produits chimiques, les rayonnements UV et l'impact ou les infrarouges. Les options de verre en PC et CA sont en revêtement dur traité anti-rayures et anti-buée en standard.



PROMASK, masque complet mono-cartouche

Le Promask qui a déjà fait ses preuves dans de nombreux emplois industriels, affiche un design de joint facial avec barre en T assurant une étanchéité très efficace avec une pression minimale sur le visage. La circulation de l'air dans l'oculaire, conçue par ordinateur, apporte une résistance respiratoire extrêmement faible, réduisant ainsi la fatigue, même sur des périodes d'utilisation prolongées.

Promask comprend une large visière panoramique, pour optimiser le champ de vision, et une membrane phonique permettant de communiquer facilement. Il existe en option une visière en polycarbonate durable traité qui permet d'améliorer la résistance aux rayures et aux solvants. Le masque interne transparent augmente le confort et présente un aspect convivial pour les tiers.

Promask est proposé en Procomp®, un élastomère Halobutyle résistant ou en silicone ultra-souple; il est produit en deux tailles, pour s'adapter à une large gamme d'utilisateurs.

Le Promask est aussi disponible en version bi-cartouche, Promask², afin de s'adapter aux besoins des utilisateurs et aux exigences dont ils font face.

PROMASK BLACK

La durée de vie et la forte résistance chimique du Procomp® assurent une utilisation prolongée du produit dans le temps.

- Durée de vie avérée
- Visière renforcée en option
- Masque intérieur transparent
- Disponible en deux tailles
- Orifice de filtre avec fixation latérale (à gauche)
- Convient pour les utilisations NRBC
- Homologué CE : EN136



PROMASK SIL

Promask Sil apporte le confort et l'efficacité du design du Promask, en silicone jaune hypoallergénique.



- Silicone doux et pliable
- Coloris jaune pour plus de sécurité
- Masque intérieur transparent
- Orifice de filtre avec fixation latérale (à gauche)
- Homologué CE : EN136



Centurion Safety Products Ltd,

fabricant d'équipements de protection de la tête et respiratoires

Centurion est l'un des leaders européens, dans la fabrication d'équipements de protection de la tête (boite crânienne, faciale, auditive) et respiratoires avec la marque Martindale. Centurion propose une gamme de produits complète et diversifiée répondant aux exigences du marché.

Fondée en 1879 sous le nom de «The Patent Pulp Manufacturing Company Limited», l'entreprise fabriquait à l'origine divers objets ménagers (plateaux, baignoires pour bébé) mais aussi des casques et gourdes militaires. Pendant plus de 100 ans la société s'est concentrée sur la production de casques. Dans un premier temps militaire, avec les 2 grandes guerres, puis grand public avec des casques pour mineurs ou pour motards. Début 1990, la société a changé de nom pour devenir Centurion Safety Products Ltd et décide de se concentrer sur le secteur industriel, la fabrication de casques de sécurité, accessoires pour le visage et protection de l'ouïe. Elle renforce son offre avec le rachat de la marque d'équipements et de protection Martindale proposant ainsi, une gamme complète d'équipements de protection individuelle.

Une qualité de produit reconnue par des certifications officielle

Après près de 135 ans d'existence, la réputation de Centurion Safety Products Ltd, n'est plus à faire. Reconnu pour la qualité de ces casques de sécurité industrielle et de la fourniture complète d'accessoires de protection de tête, visage et auditif. Une offre complète intégrant des systèmes de protection respiratoire "Martindale" alimentés en air comprimé ou en air extérieur.

L'accent mis sur la qualité et l'innovation permet une reconnaissance officielle avec l'obtention de la certification ISO 9002 délivrée par le BSI, organisme de gestion de la qualité et l'accréditation ISO 9001.

L'amélioration de leurs procédés en conformité avec ces normes, leur permettent de conserver ces accréditations.

Centurion a aussi des produits accrédités par le BSI Kitemark, un label de qualité britannique (équivalent au label français NF) indication qui reconnaît l'investissement mis sur la qualité des produits, comprenant des tests aléatoires réalisés en dehors de l'usine sur des produits de fabrication standard. Centurion possède une importante gamme de modèles, partant du casque classique jusqu'aux casques hauts de gamme toujours en gardant la même constance de qualité.

« Nous mettons avant tout, l'accent sur la qualité de nos produits. C'est d'ailleurs sur ce point que nos clients nous reconnaissent. Ainsi, notre objectif à long terme est de pérenniser cette relation de confiance », explique J-M Pautrat, Responsable France.

"L'engagement de l'entreprise est de fabriquer des produits de qualité avec la capacité de répondre rapidement à des changements dans la législation ou aux exigences changeantes du marché. "

J-M Pautrat,
Responsable France

Proximité, flexibilité, réactivité

L'une des forces de Centurion est que l'enseigne possède sa propre usine moderne avec des lignes de fabrication en 3x8, permettant une grande flexibilité et réactivité pour répondre rapidement aux diverses demandes, surtout concernant les produits personnalisés (couleur, logo, inscriptions diverses, etc.). Proximité, flexibilité et réactivité sont donc les maîtres mots pour définir cette société qui se veut résolument européenne.



En bref

Une société familiale de plus de **135 ans d'expérience**.

180 collaborateurs et 17 agents régionaux dans toute l'Europe.

7 millions de casques produits chaque année.

Présent sur **3 continents et 44 pays** dans le monde.

Centurion couvre tous les secteurs d'activités : sidérurgie, automobile, aéronautique, services, ferroviaire, BTP, etc.

Une gamme complète de protection de la tête : boite crânienne, œil, respiratoire, faciale et auditive.



Centurion Safety Products France

1 Rue Blaise Pascal
78190 Trappes
FRANCE
Tél. : 0 1 30 49 00 35
Email : centurionsafety@orange.fr
Internet : <http://www.centurionsafety.eu/fr>

La gamme de protection respiratoire avec les produits Martindale

En 1997, Centurion rachète la marque d'équipements et de protection respiratoire « Martindale » et complète ainsi leur gamme de protection de la tête au sens large. Les produits Martindale intègrent des systèmes de protection respiratoire alimentés en air extérieur ou en air comprimé, selon les besoins.

Équipement d'apport en air extérieur - Fresh Air

Le système Martindale Fresh Air avec ou sans Mini Turbine est un système simple de protection respiratoire pour l'utilisation dans des espaces confinés. La simplicité et la facilité d'utilisation du système permet aux opérateurs de travailler en sécurité dans un lieu où le déficit d'oxygène est potentiellement dangereux et de respirer l'air d'une source non contaminée.

Système d'air comprimé - Airforce

Le système à Air comprimé Air Force est conçu pour fournir aux utilisateurs un haut niveau de protection respiratoire et du visage lorsqu'une alimentation en air comprimé est disponible ou privilégiée.



La gamme de protection de la tête avec les casques Centurion

Centurion dispose d'une large gamme de produits adaptés aux risques professionnels liés à la protection de la tête. Voici une sélection de leurs produits.

Casque de sécurité Spectrum

Casque de sécurité avec lunette intégrée, "Marquage B" pour les impacts à moyenne énergie.



Casque Reflex avec bague haute visibilité

Le nouveau casque REFLEX a été conçu pour apporter confort et sécurité maximale. Des options de Haute Visibilité et/ou de réflexion de la lumière sont disponibles dans le but d'améliorer la visibilité des utilisateurs dans des conditions de faible luminosité.



Casquette de sécurité Airpro

La casquette Airpro a été conçue pour une aération maximale et une sensation de fraîcheur à l'utilisateur. Le confort est optimisé par l'ajustabilité de la casquette, sa légèreté, améliorant ainsi la sécurité. Avec 135 grammes seulement, elle est l'une des plus légères existantes sur le marché.



Actualité

Loi Rebsamen : Ce qui va changer !



Fin juillet 2015, le Parlement a adopté définitivement le projet de loi sur le dialogue social, un texte de simplification des règles, accueilli de façon mitigée par patronat et syndicats. Revue des principales dispositions du texte :

Des commissions régionales de dialogue social dans les TPE

Chacune des futures treize régions de France comptera une commission paritaire régionale composée de dix représentants syndicaux (ils auront cinq heures de délégation par mois) et dix patronaux, issus de TPE et désignés par les partenaires sociaux. Ces commissions auront un rôle d'information et de conseil, en particulier en matière du droit du travail. Elles se veulent aussi un lieu de débat sur toutes les problématiques de ressources humaines (emploi, formation, conditions de travail, égalité professionnelle, etc.), mais elles n'auront aucun pouvoir formel. Elles pourront servir d'espace de médiation en cas de conflit dans des entreprises. Ses membres ne pourront avoir accès aux entreprises que sur autorisation de l'employeur. Leur création assure une forme de représentation syndicale à un public qui n'en bénéficiait pas du tout jusqu'ici.

Des administrateurs salariés plus nombreux

Le seuil à partir duquel les entreprises doivent avoir des administrateurs salariés au sein de leur conseil d'administration a été abaissé de 5 000 à 1 000 salariés. Seules les entreprises ayant leur siège social en France et plus de 1 000 salariés dans l'hexagone sont concernées. En revanche, la disposition s'applique aussi bien aux entreprises cotées que non cotées. Environ 400 entreprises (contre 900 aujourd'hui), selon le Ministère du Travail, pourraient être concernées.

Un compte personnel d'activité prévu pour 2017

François Hollande a annoncé cet hiver la création d'un compte personnel d'activité (CPA) qui regroupera les droits sociaux d'un salarié (formation, compte pénibilité, compte épargne temps, etc.), qui seront attachés à la personne et non plus à son statut professionnel, dans une logique de sécurisation des parcours. La loi indique que chaque personne devra en disposer au « 1^{er} janvier 2017 » et qu'une concertation avec les partenaires sociaux sur ses contours précis et son fonctionnement sera engagée « avant le 1^{er} décembre 2015 ». L'exécutif en tirera un rapport qui sera présenté avant le 1^{er} juillet 2016.

Une prime d'activité pour les bas revenus

Cette mesure de soutien aux travailleurs pauvres offre un complément de rémunération mensuel pour les salaires allant jusqu'à 1,3 SMIC. C'est en fait un super-RSA, après l'absorption d'un autre dispositif, la prime pour l'emploi (PPE). La prime d'activité a été conçue pour répondre au défaut majeur du RSA : seul un tiers des bénéficiaires potentiel le demande. Le taux de recours visé est désormais de 50%, soit 4,5 millions de ménages. Les jeunes de 18 à 25 ans qui travaillent vont pouvoir demander la prime d'activité – ils pourraient être 180 000 à le faire. En dépit de ces améliorations, la fusion du RSA et de la PPE se fera à coût constant, 4 milliards d'euros la première année, puis 4,2 milliards en 2017. Cela s'explique par le fait que certains travailleurs pauvres qui touchaient le PPE n'y auront plus droit si leur conjoint a des revenus conséquents : la prime d'activité sera calculée en fonction des revenus et de la composition de la famille. La réforme devrait accroître les revenus de 1,2 millions de ménages et réduire ceux de 800 000 autres.

Un pas vers la reconnaissance du burn-out

En dépit de sa surexposition médiatique, l'exécutif a refusé d'inscrire ce syndrome d'épuisement au tableau des maladies professionnelles, au titre que ses causes ne sont pas forcément liées au seul travail.

Actualité

Du nouveau concernant les tenues des sapeurs-pompiers

Le 8 avril dernier, un nouvel arrêté a été promulgué. Il régit, en le rénovant, le port des tenues d'uniformes, insignes et attributs des sapeurs-pompiers. Il concerne les sapeurs-pompiers auxiliaires, volontaires et professionnels, présidents de conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Il est constitué de dispositions générales, complétées par deux annexes, la première portant sur les spécifications des conditions de port des tenues des sapeurs-pompiers et la seconde sur les descriptifs et caractéristiques techniques des tenues.

Il a pour objectifs de maintenir une cohérence nationale ainsi qu'une maîtrise budgétaire et un appui aux SDIS dans leur politique d'acquisition.

L'annexe 2 définit la liste des tenues, uniformes, insignes, attributs et équipements de protection qui composent les tenues portées notamment en service opérationnel (intervention, formation, casernement). Elle prévoit qu'après une analyse des besoins et des risques, chaque service d'incendie et de secours ou établissement public dote les sapeurs-pompiers des différentes tenues nécessaires à l'exercice de leurs missions conformément à leur règlement opérationnel et règlement intérieur. Les tenues sont choisies dans les catalogues constitués par les référentiels vêtements et équipements de protection pour les sapeurs-pompiers (VEPSP). Ces référentiels sont des cahiers des charges garants du respect des normes en vigueur (dont celles relatives aux équipements de protection individuelle) et d'un niveau de sécurité et de qualité minimale.



Actualité

Mise à disposition d'EPI d'occasion de catégorie III

Au regard de la réglementation française, la location d'EPI d'occasion relevant de catégorie III est interdite en France (à l'exception des appareils liés aux activités de plongée) alors qu'il semblerait qu'elle soit autorisée dans d'autres États européens. Selon la Commission "Protection respiratoire" du SYNAMAP, cette situation crée une distorsion de concurrence sur le marché européen et exige que des amendements soient apportés aux dispositions, parfois contradictoires, du Code du Travail sur ce sujet.

De fait, les acteurs concernés, qu'ils soient adhérents du SYNAMAP ou de l'Union des Industries Chimiques (UIC), estiment aujourd'hui qu'il est urgent, dans le respect des bonnes pratiques de prévention, de rapprocher le Droit positif de la réalité vécue sur le terrain.

Le cadre réglementaire

Les textes réglementaires de référence qui encadrent la mise en vente, l'importation, la cession, ou la location d'EPI d'occasion de catégorie III s'articulent autour des dispositions des articles R4312-8, R4323-95, R4323-96, et R4511-1 du Code du Travail.

L'économie générale de cette réglementation n'est pas vraiment limpide

En effet, si l'article R4323-96 autorise, quand la nature de l'équipement ainsi que les circonstances l'exigent, l'utilisation successive d'équipements de protection individuelle par plusieurs personnes, les dispositions de l'article R4312-8 l'interdisent sauf pour les appareils de protection respiratoire (APR) destinés à la plongée!

Le point réglementaire

Le SYNAMAP a été sollicité dernièrement par le Ministère du Travail pour contribuer à la rédaction de l'avis aux fabricants, distributeurs et utilisateurs d'EPI destinés à protéger des produits phytopharmaceutiques. Cet avis a pour objet de préciser les modalités permettant de s'assurer que les combinaisons portées par les opérateurs dans le cadre de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et par les travailleurs lors de la rentrée sur des surfaces ou des cultures traitées, satisfont aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE. La norme ISO 27065 : 11 qui définit les performances spécifiques attendues de ces équipements étant en cours de révision, le présent avis a pour vocation à s'appliquer à titre transitoire dans l'attente de l'adoption de la nouvelle norme. L'évaluation de la conformité des combinaisons pourra être effectuée selon les modalités précisées dans l'avis.

Rapportée aux APR, ceci signifie qu'une entreprise utilisatrice ne peut fournir à une entreprise extérieure que des équipements neufs, ce qui est économiquement absurde et parfaitement discutable du point de vue de la sécurité de l'utilisateur final.

La réalité du terrain

De fait, sur le terrain, de nombreux travaux nécessitent le port d'appareils respiratoires par des salariés d'entreprises extérieures qui n'ont, la plupart du temps, ni les moyens ni la capacité de gérer de tels équipements, dont ils n'ont l'usage que très sporadiquement et pour une durée très brève. Dans ce cas, l'entreprise utilisatrice conserve la responsabilité de l'entretien et du maintien en conformité de l'EPI et agit comme si celui-ci était utilisé par ses propres salariés, ce qui semble être un bon exemple d'application des bonnes pratiques de prévention.

Les suggestions du SYNAMAP

Au regard de ce qui précède, le SYNAMAP est donc intervenu auprès de la Direction Générale du Travail. Cette dernière a indiqué au SYNAMAP que l'UIC avait également fait des propositions sur ce sujet et qu'elle n'était pas hostile à ce que la réglementation évolue. Une évolution dont la mise en œuvre pourrait s'incarner dans l'amendement du point 6 de l'article R4313-8 qui permettrait d'étendre l'autorisation dont bénéficie à ce jour les APR de plongée aux "APR mis à disposition par une entreprise utilisatrice à une entreprise extérieure pour une opération visée à l'article R4511-1".

A suivre...

Formations

Formation technique EPI : les prochaines sessions 2015

Dans sa mission de promouvoir la prévention des risques professionnels, le SYNAMAP propose, 3 fois par an, une formation technique et réglementaire sur les équipements de protection individuelle.

Cette formation, dont la qualité n'est plus à démontrer, vous permettra de :

- renforcer vos compétences techniques sur les EPI,
- argumenter dans la négociation auprès des responsables sécurité,
- intervenir en véritables préconisateurs dans l'analyse des risques pour conseiller les EPI adaptés à chaque situation,
- acquérir le vocabulaire et toutes les connaissances propres aux EPI et à la protection de l'homme au travail.

Un programme complet, une équipe de formateurs experts... Tous les ingrédients réunis pour devenir "le référent EPI".

Quelques places sont encore disponibles pour les sessions suivantes :

- **Poitiers : du 19 au 23 Octobre.**
- **Paris : du 23 au 27 Novembre.**

Pour plus d'infos, contactez :
Aminata Ba : 01 47 17 64 36
email : aminata@synamap.fr



Produits et solutions

Découvrez les derniers produits et solutions proposés par les adhérents du SYNAMAP, experts de la sécurité des Hommes au travail et des équipements de protection individuelle.

3M FRANCE



Kit de filtres de soudage 3M™ Speedglas™ 9100XXi

Norme : EN175:B, EN379, EN166:BT**.

Descriptif : Le filtre de couleur naturelle améliore le confort pour une plus grande précision de soudage. Réglages facilités et déclenchement automatique dès la prise en main.

Applications : Travaux de soudure ultra précis. Passage en mode meulage rapide.

3m-france-epi@mmm.com - www.3m.com/fr/securite

CAMP FRANCE



Poulie NAIAD (marque CAMP Safety)

Norme : CE - EN 12278.

Descriptif : Poulie double polyvalente de haute résistance. Réa d'un grand diamètre. Pour les cordes d'un diamètre allant jusqu'à 16 mm. Corps et réa en alliage d'aluminium. Rendement : 90%.

Applications : Utilisation générale - Auto-sauvetage. Pour la réalisation de mouflages et de manœuvres complexes.

sophie@campafrance.fr - www.camp-france.fr

DELTA PLUS



EOLE - Parka 3 en 1

Norme : EN343 (3 - 1).

Descriptif : Parka de pluie 3 en 1 avec veste amovible Softshell. Polyamide/Polyester enduit PU. Doublure fixe filet polyester. Coutures étanchées. Fermeture par zip anti-froid étanche. Capuche fixe. 6 poches.

Applications : Artisans, industrie légère, logistique.



VENIPLUS V1500

Normes : EN374-2 ; AQL 1.5 ; EN374-3.

Descriptif : Gant nitrile non poudré, compatible alimentaire, lg. 27 cm, ép. 0.17 mm. Souplesse, élasticité, tactilité. Protection contre les éclaboussures de produits chimiques faiblement concentrés.

Applications : Industrie lourde, hygiène.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

DRÄGER SAFETY FRANCE



Balise Dräger X-zone 5500 et X-zone Com

Normes : Directive 2004/108/EC ; Directive 1999/5/EC ; Directive Atex 94/9/CE.

Descriptif : Utilisation des réseaux GSM pour transmettre les valeurs mesurées et les alarmes des balises X-zone par SMS, e-mail, Cloud. Transmission des données sans fil sur portable, tablette...

Applications : Surveillance de chantiers et zones de travail étendues, travaux de maintenance ponctuels, surveillance des gaz d'incendie, etc.

safety.france@draeger.com - www.draeger.com

EPI CENTER



Vêtements de travail GAMEX 250 Evolution

Descriptif : GAMEX® 250 Evolution propose désormais un pantalon et un bermuda en tissu natté 250 g/m². Plus léger, robuste et au tombé impeccable, ce tissu a été conçu pour des températures clémentes ou un travail en intérieur. Tissu au grain tendance et coupe "regular" plus près du corps, multiples poches aussi lookées que fonctionnelles... L'esprit urbain inspire et réinvente les coupes des vêtements GAMEX.

np.preventistesgroupe@orange.fr - www.epi-center.fr

GROUPE JLF



Talonnette spéciale épine calcanéenne (ref.511)

Descriptif : Amortit les chocs au talon lors de la marche ou en station debout prolongée. Soulage les douleurs dues aux épines calcanéennes. Adhésif double face pour un bon maintien.

Applications : Préconisée pour les personnes souffrant d'épines calcanéennes et aponévrosites plantaires. Adaptée à tous types de chaussures.

f.lagarrigue@groupe-jlf.com - www.groupe-jlf.com

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS



Harnais Miller® H-Design™

Normes : Conforme à EN 361.

Descriptif : Nouvelle génération de harnais offrant plus de confort, liberté de mouvement et sécurité aux travailleurs grâce à son architecture innovante et ergonomique.

Applications : Spécialement conçue pour la construction et l'industrie.

Concept Check & Go

Norme : EN 420 et EN 388.



Descriptif : Reconnaissance visuelle facile du niveau de protection à la coupe grâce à la couleur et chiffre lié à la norme EN 388. 1=Protection faible, 3=Protection intermédiaire, 5=Protection élevée.

Applications : environnements secs ou huileux.

info-france.hsp@honeywell.com - www.honeywellsafety.com

INFIELD SAFETY



Lunettes de protection VICTOR

Normes : EN 166 ; EN 170 ; EN 172 pour les versions protection solaire.

Descriptif : Lunettes englobantes protégeant de l'éblouissement de lumières artificielles plongeantes.

Applications : Nombreux secteurs d'activité.

infield@hrnet.fr - www.infield-safety.fr

Protections auditives PHONOR SELECT

Normes : EN 352-2.

Descriptif : Bouchon en silicone avec laque de protection polymérisée pour éviter les allergies et les salissures, faciliter l'entretien et garantir la longévité du produit.

Produits et solutions

JALLATTE SAS

JALDOJO SAS (ref. JNU01)

Norme : S3 SRC.

Descriptif : Nouveauté 2015 - Gamme J-Nude JALLATTE : ce modèle en cuir pull-up et textile est équipé de la semelle sensation "pieds nus" qui allie confort absolu et sécurité.

Applications : Industries de transformation (ambiance humide), transport et distribution, artisans, tertiaire, services.



commercial@jallatte.fr - www.jallatte.fr

KEE SAFETY



Kee Gate portillon à fermeture automatique

Normes : EN 13374 ; EN 14122-3 ; EN 14122-4.

Descriptif : Un portillon de sécurité auto fermant simple et rapide pouvant être adapté aux installations existantes ou neuves. Finition galvanisée ou laquée jaune sécurité.

Applications : Largeur ajustable ; il s'adapte facilement aux sorties d'échelle et barrières de sécurité en intérieure ou extérieur.

ventes@keesafety.com - www.keesafety.fr

KRATOS SAFETY



MultiSafeWay (Réf. FA 60 022 00)

Norme : EN795:2012 Type B.

Descriptif : Système de potence en Inox, pivotant à 360°, pour un ancrage en hauteur. Bras ajustable en hauteur à 3 niveaux (2,30 m, 1,90 m, 1,50 m). Fixation facile au sol ou au mur, pour plus de polyvalence.

Applications : Ancrage sûr et simple en espaces confinés, en façade de bâtiment, solutions d'accès ou de sauvetage, et de manipulation de matériel.

info@kratossafety.com - www.kratossafety.com

LAFONT



Nouvelle ligne WORK ATTITUDE 300

Descriptif : Nouvelle ligne complémentaire (vestes polaire, jeans, pantalons, pantacourts et blousons) au design moderne et aux nombreuses fonctionnalités intégrées pour les besoins du quotidien.

Applications : Pour les professionnels du bâtiment, des aménagements urbains, de la menuiserie et charpentes, du génie climatique, etc.

severine.faudon@kwintet.com - www.a-lafont.com

LEBORGNE

Coupe-boulon 600mm Nanovib® (Réf. 603219)

Descriptif : Pour couper des ronds à béton notamment lors du ferrailage des voiles en béton. Bras tubulaires et poignées bi-matières ergonomiques.

Applications : Dédié aux travaux du bâtiment et de l'industrie. Réduit de 25% l'effort à fournir grâce au système breveté de démultiplication par crémaillère.

Grattoir manche télescopique Nanovib® (Réf. 142309)

Descriptif : Son manche télescopique 2m-3,5m, 3 fois plus long qu'un grattoir standard permet de gratter des banches de coffrage sans échafaudage jusqu'à 5m de haut. Également adapté pour racler les dalles béton.

Applications : Grattage jusqu'à 5m de haut sans avoir à tenir le manche au-dessus de la coiffe du rotateur (principale cause de TMS de l'épaule).

leborgne@fiskars.com - www.leborgne.com

LEMATRE SECURITE

BRUNELLE S3

Norme : EN ISO 20345.

Descriptif : Modèle femme haut, léger, en cuir pleine fleur hydrofuge souple. Aspect grainé et col fourrure synthétique. Protections non métalliques. Semelle Parabolight® en PU2D adhérente, effet anti-fatigue.



Libert'in S3

Norme : EN ISO 20345.

Descriptif : Modèles femme légers en cuir grainé pleine fleur hydrofuge souple. Insert et embout non métalliques. Semelle Parabolight® en PU2D adhérente, avec effet anti-fatigue. Coloris tendances et surpiqûres contrastées, pour un style féminin et décontracté.



Applications : Industrie légère, administration, logistique, distribution, services urbains, ...

info@lemaitre-securite.com - www.lemaitre-securite.com

MAPA PROFESSIONNEL

Krytech 579 LC

Normes : EN 388 : 4343 ; ISO 13997 : 5.2 N.

Descriptif : Dextérité optimale, confort et protection coupe prolongée sur l'avant-bras grâce à la manchette longue. Support tricoté sans couture. Enduction polyuréthane paume et doigts.

Applications : Industrie mécanique et automobile, papeterie, manipulation de petites pièces coupantes.



mkgpro.mapa@mapaspontex.fr - www.

MEDOP

Combinaisons jetables

Normes : EN340 ; EN 14605 ; EN ISO 13982-1:2005/ A1:2001 ; EN 13034:2005+A1:2009 ; EN 1073 ; EN 14126:2004 ; EN 1149-5:2008.

Descriptif : Nouvelle gamme de combinaisons: TEX-CLASSIC, TEX-PLUS, TEX-PLUS AIR et TEX-SUPRA. 6 tailles disponibles. Antistatiques ; protègent contre la pollution radioactive.

Applications : Secteur alimentaire, nucléaire, pétrochimique, laboratoires, indus. automobile, etc.



france@medop.es - www.medop.es

Produits et solutions

MSA THE SAFETY COMPANY

Casque V-Gard avec nouvelle coiffe Push-Key

Normes : EN397 ; EN50365 ; EN13463-1.

Descriptif : Avec son concept d'ajustement innovant, la coiffe Push-Key offre un confort d'utilisation unique associé à un excellent maintien sur la tête - le meilleur rapport coût-avantage du marché.

Applications : Construction, pétrochimie & chimie, forestier, services industriels, visiteurs...



yohan.morel@msasafety.com - www.msasafety.com

RESPIREX FRANCE

Bateaux de sauvetage gonflables MFC Survival - Série RS

Descriptif : Bateaux gonflables pour sauvetage aquatique. Excellente rigidité à basse pression. Poids et encombrement réduits. 3 modèles disponibles : 3, 5 et 10 personnes.

Applications : Inondations urbaines (fond plat, tirant d'eau 4 cm) ou côtières, rivières, montagnes, lacs...



support@respirex.fr - www.respirex.fr

SCOTT SAFETY

Ventilation assistée Proflow 2 SC 160L

Normes : EN12941 CE ; EN12942 CE.

Descriptif : Avec un débit supérieur de 160 l/min et un choix complet de pièces faciales, le modèle Proflow 2 SC 160 fournit à l'utilisateur un meilleur confort et une contrainte respiratoire réduite.

Applications : Grand nombre d'applications industrielles (version SC), désamiantage (version ASB), atmosphères explosives (version EX).



Cagoule Hiver Zero Hood

Norme : EPI Cat 1.

Descriptif : Protégeant contre la perte de chaleur par la tête, la gamme de doublures Zero Hood se fixe à un grand nombre de casques grâce à sa bande velcro.

Applications : Adaptée à l'utilisation en extérieur avec un casque : construction, pétrochimie, services publics et diverses applications industrielles.



www.scottsafety.com

SIOEN - division SIP PROTECTION

1SLR - Keiu

Normes : EN 340 2003 ; EN 343 classe 3 3.

Descriptif : Cette veste de pluie très respirante avec une coupe sportive et tissu robuste garantit un travail en tout confort. Elle est dotée de plusieurs poches bien accessibles.

Applications : Cette veste est développée pour tous les travaux d'extérieur tels que le bûcheronnage et l'entretien des espaces verts.



info@sip-protection.com - www.sioenapparel.com

T2S

Ensemble de pluie EVERGLADES

Normes : Veste : EN ISO 20471 Classe 3 et EN 343 3/3. Pantalon : EN ISO 20471 Classe 2 et EN 343 3/3.

Descriptif : Imperméable et respirant, l'ensemble de pluie EVERGLADES offre un confort inégalé (entièrement doublé), une visibilité optimale et une très grande protection contre les intempéries.

Applications : EPI Haute Visibilité. Pour toute personne intervenant sur l'axe routier.



Blouson Softshell HIMALAYA

Norme : EN ISO 20471 Classe 3 (avec les manches), Classe 2 (sans les manches).

Descriptif : Conçu à partir d'un tissu Softshell laminé 3 couches, il offre souplesse et légèreté. Coupe-vent et déperlant, il peut être porté avec ou sans manches; seul ou à l'intérieur d'une parka.

Applications : EPI Haute Visibilité. Protection contre le froid. Pour toute personne intervenant sur l'axe routier.



info@t2s.fr - www.t2s.fr

UNIVET

Lunette-masque 6X3

Norme : EN166.

Descriptif : Lunette-masque spécialement conçu pour être 100% compatible avec un masque FFP ou un 1/2 masque respiratoire et également avec des lunettes de sécurité à verres correcteurs.

Applications : Milieu poussiéreux, manipulation de produits chimiques, gros travaux mécaniques (meulage...).



Lunettes 555 à verres correcteurs

Norme : EN166.

Descriptif : Lunettes de protection à verres correcteurs spécialement développées pour les caristes et conducteurs d'engins (coques latérales transparentes). Couverture de visage exceptionnelle.

Applications : Lunettes de protection adaptées à la vue pour conducteurs d'engins. Protège des impacts et du coup d'arc.



fangeats@univet-optic.com

UVEX HECKEL SAS

Macspeed 2.0

Norme : S1P HRO SRA.

Descriptif : Modèle 100% metal free, arrière arrondi pour faciliter la conduite d'engins, inserts réfléchissants pour plus de sécurité, bout recouvert résistant à l'abrasion, semelle HRO (300°C).

Applications : Modèle pour conducteurs de chariots élévateurs, entrepôts, coursiers.



Uvex phynomic C3

Norme : EN 388 (4 3 4 3).

Descriptif : Gant à haut niveau de protection anti-coupure, offrant une bonne préhension, garanti sans substance nocive et adapté aux personnes souffrant d'allergie (uvex pure Standard).

Applications : Assemblages et travaux de précision



contact@uvex-heckel.fr - www.uvex-heckel.fr

Prévention

Un logiciel gratuit pour prévenir les risques chimiques

Les produits chimiques sont présents dans tous les secteurs d'activité. Ils sont utilisés de façon délibérée lors de nombreuses opérations : traitement de surface, dégraissage, usinage, collage, impression... En plus de ces produits chimiques commercialisés en tant que substances pures et en tant que mélanges, certains procédés émettent des produits chimiques sous formes de poussières (meulage, usinage, poussières de bois...), de fumées (soudage, travail à chaud des matières plastiques...), de vapeurs, de gaz ou de brouillards.

Parce que « l'évaluation des risques chimiques est une tâche méticuleuse qui nécessite du temps et de la rigueur », l'INRS et ses partenaires ont développé un outil d'évaluation et de prévention des risques chimiques : SEIRICH.

Cette application informatique en ligne, gratuit, a été conçue pour informer les entreprises sur les produits chimiques

qu'elles utilisent. Expert ou novice dans le domaine des risques chimiques, le logiciel a été créé pour tout type d'utilisateurs. Il suffit d'entrer les différentes substances utilisées pour obtenir la liste des dangers potentiels. Toutefois, il est recommandé de tester vos connaissances afin de déterminer le niveau qui vous est le mieux adapté avant toute utilisation. Cette évaluation sera réalisée à partir des informations que vous aurez saisies et n'engage donc que votre responsabilité.

SEIRICH propose également des solutions, telles que des substituts moins nocifs ou des consignes d'utilisation qui diminuent les risques d'accidents du travail, de maladies professionnelles, etc.

Pour résumer, le logiciel vous permettra de : répondre aux obligations légales, sécuriser votre activité et améliorer les conditions de travail afin de préserver la santé de vos salariés.

Plus d'infos sur : www.seirich.fr



Publication

Syndrome des vibrations : la main et le bras en danger

L'utilisation régulière de machines ou d'outils vibrants expose les mains et les bras à des troubles chroniques, appelés syndrome des vibrations. Ce syndrome se traduit en général par une douleur associée à une gêne fonctionnelle de la main ou des articulations. A long terme, le processus lésionnel peut être irréversible. Selon les individus et selon les niveaux d'exposition, les premiers troubles peuvent apparaître de quelques mois à quelques années après le début de l'exposition.

Le syndrome des vibrations concerne un grand nombre de salariés dans presque toutes les branches d'activités. Le risque est présent dès que l'utilisation d'une machine, d'un outil ou d'un équipement tenu à la main et hautement vibrant est régulier.

Réalisé par un groupe d'experts de l'INRS, ce premier dépliant intitulé "Syndrome des

vibrations. La main et le bras en danger 1" est destiné à aider les employeurs et les personnes en charge de la prévention des risques professionnels à prendre des mesures préventives afin d'améliorer la sécurité dans leur établissement.



Dépliant disponible sur le site de l'INRS : www.inrs.fr

Publication

Le rapport d'activités de l'INRS 2015 est disponible !

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), publie la nouvelle édition de son rapport d'activité intitulé « *Faits & Chiffres* », qui dresse un bilan des actions conduites en 2014 en faveur de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Cette année un focus sur trois sujets ayant particulièrement marqué l'activité est proposé :

- les cancers professionnels,
- la conception des équipements de travail,
- les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Un panorama d'autres actions menées en 2014, qui illustrent la volonté de répondre aux besoins et aux demandes des entreprises (employeurs et salariés), des acteurs de la prévention et plus largement de la société, complète le contenu du document.



Pour consulter cette brochure : www.inrs.fr

Editeur de Référence :

SYNAMAP
Défense 1 - 39/41 rue Louis Blanc
92038 Paris La Défense cedex
Tél. : 01 47 17 64 36 / Fax : 01 47 17 64 97
Email : infos@synamap.fr
Web : www.synamap.fr

Directeur de la publication : Bernard Cuny

Réalisation : Communication SYNAMAP

Crédit photos : Fotolia

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.



REFERENCE N°56

Protection des Hommes au travail